



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le premier octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2025_10_67

Date de convocation du conseil : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 25

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. FRETIER Philippe, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 24

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette a donné pouvoir à M. BRUNO Thierry
Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme VALEAU LABROUSSE Christine
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. ELUERD Roland a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard
Mme HERAUD Murielle a donné pouvoir à M. MICHELET Philippe
M. LABBÉ Hervé a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
M. PUYDOYEUX Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Objet : Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité à temps complet aux services techniques

Secrétaire de séance : Monsieur HERBRETEAU Bernard

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose que, dans le cadre d'une surcharge de travail pour les agents des services techniques, il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'adjoint technique polyvalent, à temps complet pour exercer les fonctions d'agent des services techniques.

Elle propose de créer un emploi de contractuel à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités en vertu du code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, pour une durée maximale de 12 mois à compter du 1^{er} décembre 2025.

Ainsi la collectivité s'engagera sur un contrat d'une durée de 6 mois renouvelables pour une durée maximale de 12 mois sur 18 mois avec une rémunération sur la base de l'échelle C1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette proposition

DECIDE de créer un emploi contractuel aux services techniques, non permanent, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité, d'une durée de 12 mois maximum à compter du 1^{er} décembre 2025, rémunéré sur la base de l'Echelle C1.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives nécessaires en ce sens.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 01/10/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 02/10/2025

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

